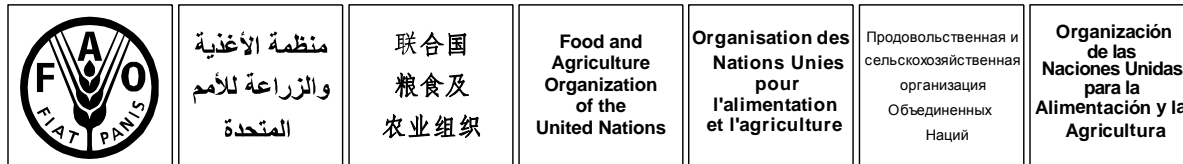


Mai 2013



CONFERENCE

Trente-huitième session

Rome, 15-22 juin 2013

Remise du prix Jacques Diouf 2012-2013

Résumé

Le Prix Jacques Diouf rend hommage à Jacques Diouf, Directeur général de la FAO de 1993 à 2011. Il est décerné tous les deux ans à des personnes ou institutions, nationales ou régionales, qui ont apporté une contribution notable à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale. Le Prix pour 2012-2013 est décerné à la Self Employed Women's Association (Association des travailleuses autonomes), pour sa contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire de centaines de milliers de travailleuses autonomes pauvres et de leur famille, et à la Commission européenne, pour la mise en œuvre de la Facilité alimentaire de l'Union européenne (2009-2011).

1. Le Prix Jacques Diouf, distinction décernée tous les deux ans à des personnes ou institutions, nationales ou régionales, qui ont apporté une contribution notable à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale, a été créé en vertu de la Résolution 1/2011 de la Conférence de la FAO.
2. Le Prix consiste en: i) une médaille gravée au nom du lauréat ou de l'institution lauréate; ii) un certificat décrivant ses réalisations; iii) une somme de 25 000 USD; et iv) un voyage au Siège de la FAO à Rome pour le lauréat ou le représentant de l'institution lauréate, qui participera à la cérémonie et se verra remettre le Prix en personne ou au nom de l'institution.

Sélection de l'institution lauréate

3. Le Comité de sélection du Prix Jacques Diouf, présidé par le Directeur général et composé du Président indépendant du Conseil, du Président du Comité du Programme et du Président du Comité financier, sélectionne la personne ou l'institution lauréate. La sélection s'effectue à partir d'une liste restreinte dressée par un comité de présélection interdépartemental ad hoc présidé par le Directeur général adjoint et composé des sous-directeurs généraux de tous les départements du Siège, du Conseiller juridique, du Directeur de la Division de l'économie du développement agricole et du Directeur du Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mg720f

4. Les propositions de candidature sont présentées par les institutions nationales ou régionales aux représentants de la FAO, aux représentants régionaux et sous-régionaux de la FAO (dans les pays sans représentant accrédité de la FAO) ou aux représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour être approuvées puis transmises au Secrétariat du Prix.
5. Cette année, le Prix est décerné à la Self Employed Women's Association (Association des travailleuses autonomes), pour sa contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire de centaines de milliers de travailleuses autonomes pauvres et de leur famille et à la Commission européenne, pour la mise en œuvre du programme de Facilité alimentaire de l'Union européenne (2009-2011).

Self Employed Women's Association (Association des travailleuses autonomes)

6. Fondée en 1972 en Inde, l'Association des travailleuses autonomes est le premier syndicat indien. Elle compte plus de 1 300 000 adhérentes réparties dans 9 districts, notamment des travailleuses indigentes et vulnérables (petites agricultrices, travailleuses occasionnelles, travailleuses à domicile, porteuses, vendeuses ambulantes, chiffonnières, etc.). Autogérée et tournée vers la demande, l'Association se caractérise par des approches participatives de développement qui placent la personne au cœur de sa démarche. Convaincues de devoir s'organiser pour défendre leurs droits, les adhérentes ont en commun la volonté de protéger leurs moyens d'existence et la place qui leur revient dans l'économie.
7. Le principal objectif de l'Association est d'organiser les femmes afin qu'elles parviennent au plein-emploi et à l'autosuffisance. Les efforts novateurs et passionnés consentis par ses membres ont permis de tirer de la pauvreté et de la faim des centaines de milliers de femmes indigentes grâce à une offre intégrée de services dans différents domaines (vulgarisation agricole, appui financier, alphabétisation, éducation, logement et santé).
8. Les résultats obtenus par l'Association depuis plusieurs décennies prouvent que le modèle proposé permet d'échapper durablement à la pauvreté et à la faim. Il permet aussi de mener à bien l'autonomisation des femmes et représente un formidable exemple, qui pourrait être reproduit dans d'autres pays et inspirer les coopératives et organisations locales du monde entier.

Commission européenne

9. La Facilité alimentaire de l'Union européenne a été créée en décembre 2008, quelques mois après l'annonce faite par la Commission européenne, pendant le Sommet du G8 en juillet 2008, de son intention d'établir une «facilité alimentaire» dotée de 1 milliard d'EUR, pour faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires.
10. Instrument d'intervention rapide et de grande envergure, elle a eu un effet positif sur les moyens d'existence de plus de 59 millions de personnes dans 49 pays en développement, principalement grâce à l'amélioration de la production agricole des petits exploitants.
11. La Facilité alimentaire de l'Union européenne a été le premier grand programme de donateurs qui a contribué à réinscrire l'agriculture et la sécurité alimentaire parmi les priorités de l'ordre du jour politique, ce qui, depuis plus de 40 ans, était toujours moins le cas. En conséquence, l'agriculture et la sécurité alimentaire sont maintenant de nouveau considérées par de nombreux pays comme des points de départ de leurs stratégies de croissance et de développement et sont de plus en plus mises au rang de priorités dans l'aide au développement international.